1re session du ComitÃ© intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine immatÃ©riel

Mise en Å“uvre de la convention 2003 de lâ€™Unesco. Par : Farida Belkhiri (La Tribune -19/11/2006-)

1re session du ComitÃ© intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine immatÃ©riel

Mise en Å“uvre de la convention 2003 de lâ€™Unesco

Dimanche 19 Novembre 2006

Par Farida Belkhiri (La Tribune)

Le ComitÃ© intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatÃ©riel tient, depuis hier Ã lâ€™hÃ´tel Sheraton, sa premiÃ¨re rÃ©union pour dÃ©battre du contenu de la convention de lâ€™Unesco Ã©tablie en 2003. Pendant cette session, les participants sont chargÃ©s dâ€™adopter le rÃ¨glement intÃ©rieur du comitÃ©, dâ€™Ã©lire les membres du bureau de cette premiÃ¨re session et, enfin, de proposer les directives opÃ©rationnelles pour la mise en Å“uvre de la convention 2003 sur le patrimoine immatÃ©riel. Les membres du comitÃ© doivent Ã©galement discuter des critÃ¨res dâ€™inscription sur la liste reprÃ©sentative du patrimoine culturel immatÃ©riel et Ã©lire les membres du bureau de la deuxiÃ¨me session du comitÃ©. Â«Les premiÃ¨res inscriptions ne pourront Ãªtre dÃ©cidÃ©es quâ€™Ã lâ€™automne 2008, lors de la 3e session du comitÃ© qui suivra la deuxiÃ¨me session de lâ€™assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale, en juin 2008, au cours de laquelle la procÃ©dure sera approuvÃ©eÂ», a dÃ©clarÃ© KoÃ¯chiro Matsuura, directeur gÃ©nÃ©ral de lâ€™Unesco.
Rappelons que la convention 2003 sur le patrimoine immatÃ©riel Ã laquelle lâ€™AlgÃ©rie, premier Etat signataire, a adhÃ©rÃ© en 2004, vise Ã sauvegarder le patrimoine vivant sous toutes ses formes, comme les traditions et expressions orales et les arts du spectacle. Les Etats parties, membres du comitÃ©, ont pour mission dâ€™Ã©tablir lâ€™inventaire et les systÃ¨mes de coopÃ©ration internationale. Â«Tandis que certains prodiguent des crÃ©dits colossaux aux laboratoires qui fourbissent les armes chimiques, biologiques ou atomiques, lâ€™Unesco a dÃ©cidÃ© de sauvegarder le patrimoine culturel immatÃ©riel de lâ€™homme. Rien de moinsÂ», affirme dans son discours Mohammed Bedjaoui, ministre dâ€™Etat, ministre des Affaires Ã©trangÃ¨res et prÃ©sident de lâ€™assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Etats parties de la convention sur le patrimoine culturel immatÃ©riel. La ministre de la culture, Khalida Toumi, a pour sa part rappelÃ© que lâ€™AlgÃ©rie abrite le Centre rÃ©gional de sauvegarde du patrimoine culturel immatÃ©riel pour lequel Â«nous sommes en train de conduire les consultations nÃ©cessaires Ã la mise en Å“uvreÂ».
A propos de la 1re session du comitÃ© intergouvernemental, Mme Toumi dira que les travaux fondateurs de cette rÃ©union sont destinÃ©s Ã consacrer lâ€™engagement de la communautÃ© internationale en direction du patrimoine culturel immatÃ©riel et Ã poser les premiers jalons dâ€™une organisation efficiente pour rÃ©pondre aux nouvelles exigences de la conservation et de la transmission de ce patrimoine. Dans ce sens, Mme Toumi a suggÃ©rÃ© la mise en place dâ€™un centre immatÃ©riel mondial Ã lâ€™image du celui du patrimoine culturel matÃ©riel ainsi que lâ€™instauration dâ€™un meilleur Ã©quilibre des listes des chefs-dâ€™Å“uvre entre le Nord et le Sud. Elle a Ã©galement appelÃ© les participants de cette session Ã fixer les critÃ¨res et modalitÃ©s dâ€™accrÃ©ditation des organisations consultatives auprÃ¨s du comitÃ© avec lâ€™implication des institutions spÃ©cialisÃ©es dans le domaine du patrimoine immatÃ©riel en matiÃ¨re dâ€™expertise et dâ€™Ã©tude.

F. B.

Posté par : alger-culture, le November 19 2006 18:21:28